



CONFÉDÉRATION SUISSE

INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) CH 706 980 A2

(51) Int. Cl.: **E03C** 1/04 (2006.01)

Demande de brevet pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) DEMANDE DE BREVET

(21) Numéro de la demande: 01365/13

(71) Requérant:

Globe Union Industrial Corp., No. 22, Jianguo Road

Tanzi District

Taichung City 42760 (TW)

(22) Date de dépôt: 08.08.2013

(72) Inventeur(s):

Chunhung Chunhung Li, Changhua County 50085 (TW)

Weimien Hsu, Taichung City 403 (TW)
Wanhong Tan, Shenzhen, Guangdong (CN)
Yongiun Wu, Shenzhen, Guangdong (CN)
Qiujong Li, Jiangxi (CN)

(43) Demande publiée: 31.03.2014

(74) Mandataire:

Felber & Partner AG Patentanwälte, Dufourstrasse 116

Postfach

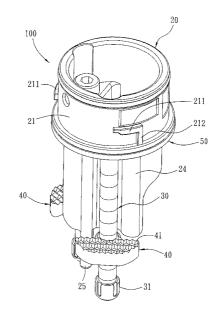
8034 Zürich (CH)

(30) Priorité:

17.09.2012 CN 201220475180.5

(54) Structure de fixation de robinet.

(57) L'invention concerne une structure de fixation d'un robinet, qui est fixée sur un comptoir d'évier ayant un trou et qui comprend un robinet ayant un boîtier. Un dispositif de positionnement (100) comprend une base (20) ayant une cloison périphérique (21), une cloison inférieure et une bouche. La cloison inférieure a une face de limitation (24) et au moins un orifice, la face de limitation (24) a un canal, deux colonnettes d'arrêt (25) et une face de butée. Deux tiges filetées (30) s'étendent hors du trou et sont tournées au-dessus de la base (20). Deux blocs de serrage (40) sont vissés sur les deux tiges filetées (30) et sont limités en rotation par les deux colonnettes d'arrêt (25) lorsque les deux tiges filetées (30) sont amenées à tourner, les deux blocs de serrage (40) se déplaçant vers le haut pour se retenir sur une extrémité inférieure du comptoir d'évier.



Description

[0001] La présente invention concerne une structure de fixation d'un robinet.

[0002] Un robinet classique pour une plateforme d'évier dans une cuisine comporte une tête de pulvérisation rétractable pour faciliter le lavage des récipients et assiettes, etc., dans l'évier, plutôt que sous le robinet. En raison du fait que la fonction du robinet classique est bien connue, on ne la décrira pas plus en détail.

[0003] Un robinet rétractable à deux poignées, divulgué dans le brevet américain n° 7748 406, comprend un corps pour recevoir un tuyau souple de pulvérisation, une vanne d'eau chaude, une vanne d'eau froide, un premier tuyau pour l'écoulement d'eau chaude et un troisième tuyau pour l'écoulement de l'eau froide et de l'eau chaude, une poignée d'eau froide et une poignée d'eau chaude étant utilisées pour actionner respectivement la vanne d'eau froide et la vanne d'eau chaude, de telle sorte que l'eau froide provenant du premier tuyau et l'eau chaude provenant du deuxième tuyau s'écoulent dans des passages d'eau du corps, et elles sont régulées et mélangées dans une certaine quantité et dans une certaine proportion. Le troisième tuyau a un dispositif antibélier et se couple à la tête de pulvérisation rétractable par l'intermédiaire du tuyau souple de pulvérisation.

[0004] Un robinet rétractable à poignée unique, divulgué dans le brevet américain n° 6757 921, comprend un corps ayant une vanne de mélange et une seule poignée fixée sur le corps pour actionner la vanne de mélange, de l'eau froide provenant d'un tuyau d'eau froide et de l'eau chaude provenant d'un tuyau d'eau chaude s'écoulant dans la vanne de mélange et se mélangeant ensemble dans une certaine quantité et dans une certaine proportion.

[0005] Le robinet rétractable à deux poignées est simplement utilisable avec une plateforme d'évier présentant trois trous de fixation plutôt qu'un seul trou de fixation. Par ailleurs, le robinet rétractable à poignée unique est approprié pour une plateforme d'évier présentant trois trous de fixation et une plateforme d'évier présentant un seul trou de fixation. De manière analogue, le robinet rétractable à poignée unique a une poignée pour commander l'écoulement d'eau de manière aisée et rapide.

[0006] Il convient de souligner que le robinet rétractable à poignée unique comprend un corps, que le corps a un siège avec des filets externes pour une introduction dans le trou de fixation de la plateforme d'évier, et que le siège a un joint d'étanchéité en fibres et une pièce métallique adaptée sur celui-ci et a un anneau de maintien vissé sur celui-ci, l'anneau de maintien étant également vissé avec un boulon qui vient en butée contre la pièce métallique, le siège et le corps étant fixés sur l'évier, de telle sorte qu'un utilisateur doit installer avec difficulté le robinet rétractable à poignée unique dans un espace étroit sous la plateforme d'évier.

[0007] De plus, le troisième tuyau pour l'écoulement de l'eau froide et de l'eau chaude a un tuyau souple de pulvérisation et un tuyau de sortie de vanne, le tuyau souple de pulvérisation est raccordé à la tête de pulvérisation rétractable et est utilisé pour recevoir le dispositif antibélier et le tuyau de sortie de vanne se couple à la vanne de mélange et au tuyau souple de pulvérisation de telle sorte que la tête de pulvérisation rétractable peut être tirée vers l'extérieur et rétractée vers l'intérieur.

[0008] Un robinet à mélange, divulgué dans le brevet américain n° 4848 395, est utilisé pour un comptoir de nettoyage et contient un boîtier retenu sur une extrémité inférieure du comptoir de nettoyage à l'aide d'un moyen de serrage et fixé dans un trou de fixation du comptoir de nettoyage. Pour améliorer une liaison au comptoir de nettoyage, un siège ayant un passage et servant à recevoir des conduites d'eau est fixé dans le trou de fixation, de telle sorte que le boîtier est adapté sur le siège depuis une surface supérieure du comptoir de nettoyage, puis est bloqué dans une position de blocage. Le moyen de serrage comprend deux trous de vis, deux vis de serrage s' introduisant à travers les deux trous de vis de façon à fixer le siège, et deux pattes vissées avec les deux vis de serrage, de telle sorte qu'un outil peut être utilisé pour faire tourner les deux vis de serrage au-dessus du siège de sorte que les deux pattes se déplacent vers le haut pour une retenue sur une extrémité inférieure du comptoir de nettoyage, le siège étant ainsi serré sur le comptoir de nettoyage.

[0009] Néanmoins, aucune structure de limitation n'est prévue sous le siège de façon à empêcher les deux pattes de tourner lors de la rotation des deux vis de serrage, les deux pattes tournant donc aisément avec les deux vis de serrage sans retenue sur le comptoir de nettoyage. En d'autres termes, les deux pattes sont fixées sous le comptoir de nettoyage et se décalent aisément sans retenir solidement l'extrémité inférieure du comptoir de nettoyage.

[0010] De plus, aucune structure de fixation n'est divulguée dans le brevet américain n° 4848 395, de sorte que le siège se desserrera après une période d'utilisation.

[0011] La présente invention vise à atténuer et/ou éviter les désavantages décrits ci-dessus.

[0012] Le principal objectif de la présente invention est de proposer une structure de fixation d'un robinet qui est capable de surmonter les inconvénients de la structure de fixation classique du robinet.

[0013] Pour atteindre les objectifs ci-dessus, est proposée une structure de fixation d'un robinet, qui est destinée à être fixée sur un comptoir d'évier présentant un trou, caractérisé par le fait qu'elle comprend:

 un robinet comprenant un boîtier, une tête de pulvérisation rétractable, une vanne de mélange montée dans le boîtier et un ensemble de distribution d'eau, l'ensemble de distribution d'eau comprenant un tuyau d'entrée d'eau froide relié à la vanne de mélange, un tuyau d'entrée d'eau chaude et un tuyau de sortie de mélange, une extrémité du tuyau de sortie de mélange étant reliée à la tête de pulvérisation rétractable;

- un dispositif de positionnement comprenant une base ayant une cloison périphérique, une cloison inférieure reliée à la cloison périphérique et une bouche définie sur la cloison inférieure, la cloison inférieure ayant une face de limitation s'étendant vers le bas à partir de la bouche, la face de limitation étant une paroi continue et fermée dans une direction circonférentielle et passant à travers le trou du comptoir d'évier et ayant un rebord extérieur retenu sur le trou, de telle sorte que la base s'aligne avec le trou, la face de limitation ayant également un canal pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau et ayant deux colonnettes d'arrêt couplées avec celle-ci et s'étendant vers le bas hors du trou, une extrémité inférieure de chaque colonnette d'arrêt s'étendant au-delà d'une extrémité inférieure de la face de limitation, la cloison inférieure ayant au moins un orifice défini sur une périphérie extérieure de la face de limitation et adjacent aux deux colonnettes d'arrêt, la cloison inférieure ayant également une face de butée formée sur une extrémité inférieure de celle-ci et autour de la face de limitation et de l'au moins un orifice de façon à venir en butée contre une paroi supérieure du trou du comptoir d'évier;
- deux tiges filetées s'étendant hors du trou du comptoir d'évier, à partir de l'au moins un orifice de la base, et étant tournées au-dessus de la base; et
- deux blocs de serrage vissés sur les deux tiges filetées et limités en rotation par les deux colonnettes d'arrêt lorsque les deux tiges filetées sont amenées à tourner, les deux blocs de serrage se déplaçant vers le haut pour se retenir sur une extrémité inférieure du comptoir d'évier de façon à fixer encore davantage la base dans le trou du comptoir d'évier.

[0014] Ainsi, la face de limitation de la base forme une paroi continue et fermée dans la direction circonférentielle de telle sorte qu'après que la base est placée dans le trou du comptoir d'évier, la base s'aligne avec le trou de manière précise, de telle sorte que la base est fixée sur le comptoir d'évier de manière aisée et précise.

[0015] Chaque colonnette d'arrêt de la base facilite la rotation de chaque tige filetée directement au-dessus de la base de façon à commander un mouvement de chaque bloc de serrage, de telle sorte que le bloc de serrage se retient de manière serrée à l'extrémité inférieure du comptoir d'évier, et l'utilisateur n'a pas besoin d'actionner chaque bloc de serrage ou de fixer la base sous le comptoir d'évier, permettant ainsi de fixer la base de manière aisée et rapide.

[0016] Chaque colonnette d'arrêt est couplée à la face de limitation de façon à augmenter son renforcement structurel, même si chaque colonnette d'arrêt est faite de matière plastique. Par exemple, chaque bloc de serrage est limité en rotation par une colonnette d'arrêt respective lorsque chaque tige filetée est amenée à tourner, puis chaque bloc de serrage se déplace vers le haut pour se retenir à l'extrémité inférieure du comptoir d'évier de façon à fixer encore davantage solidement la base dans le trou du comptoir d'évier.

[0017] Un manchon de définition peut être vissé sur une extrémité inférieure de chaque tige filetée de façon à limiter le déplacement de chaque bloc de serrage vers le bas, empêchant ainsi chaque bloc de serrage de se désengager de la tige filetée respective.

[0018] Un agent adhésif peut être appliqué sur chaque tige filetée et le manchon de définition respectif de façon à favoriser une étanchéité du vissage de chaque tige filetée et du manchon de définition respectif.

[0019] Selon des caractéristiques particulières facultatives, la cloison périphérique de la base a une pluralité de saillies de coulissement, le boîtier comprend une ouverture formée sur une extrémité inférieure de celui-ci, une pluralité de renfoncements longitudinaux définis autour d'une paroi périphérique interne de celui-ci et adjacents à l'ouverture, une rainure entourant la paroi périphérique interne de celui-ci et communiquant avec la pluralité de renfoncements longitudinaux, de telle sorte que lorsque l'ouverture du boîtier est adaptée sur la base, la pluralité de saillies de coulissement coulissent dans la pluralité de renfoncements longitudinaux et sont amenées à tourner dans la rainure de façon à limiter le boîtier axialement, l'une de la pluralité de saillies de coulissement ayant une partie d'arrêt destinée à venir en butée contre l'un de la pluralité de renfoncements longitudinaux de façon à limiter le boîtier également circonférentiellement.

[0020] Le boîtier peut comprendre également un élément de blocage fixé dans une paroi périphérique extérieure de celui-ci, adjacent à l'extrémité inférieure du boîtier, de façon à bloquer le boîtier sur la base.

[0021] La structure de fixation de robinet selon la présente invention peut comprendre en outre une rondelle fixée entre la face de butée de la base et le trou du comptoir d'évier.

[0022] Chaque bloc de serrage peut avoir plusieurs dents destinées à s'engager avec l'extrémité inférieure du comptoir d'évier.

[0023] Ce qui précède, ainsi que d'autres objectifs, caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront davantage à la lecture de la description détaillée suivante, prise avec référence aux dessins annexés.

[0024] Sur ces dessins:

- la fig. 1 est une vue en perspective éclatée montrant la plupart des composants d'une structure de fixation d'un robinet selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, le robinet étant fixé sur un comptoir d'évier autour d'un évier;
- la fig. 2 est une vue en perspective montrant l'assemblage d'un boîtier de la structure de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention;

- la fig. 3 est une vue en perspective montrant les composants d'assemblage d'un dispositif de positionnement de la structure de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention;
- la fig. 4 est une vue en perspective éclatée montrant les composants du dispositif de positionnement de la structure de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention;
- la fig. 5 est une vue en plan montrant l'assemblage d'une base de la structure de fixation du robinet selon le mode de réalisation préféré de la présente invention;
- la fig. 6 est une vue en coupe transversale prise le long de la ligne 1-1 de la fig. 5;
- la fig. 7 est une vue en coupe transversale montrant l'assemblage d'une partie du dispositif de positionnement de la structure de fixation selon le mode de réalisation préféré de la présente invention; et
- la fig. 8 est une vue en coupe transversale prise le long de la ligne 2–2 de la fig. 7.

[0025] Si l'on se réfère aux Figures 1 à 4, on peut voir qu'une structure de fixation d'un robinet selon la présente invention comprend: un robinet 10 et un dispositif de positionnement 100, le dispositif de positionnement 100 comprenant une base 20, deux tiges filetées 30 et deux blocs de serrage 40.

[0026] Le robinet 10 est un robinet rétractable ou n'est pas un robinet rétractable et il est fixé sur un comptoir d'évier 2 ayant un trou 1, le comptoir d'évier 2 est constitué par un plateau d'une armoire de cuisine et l'armoire de cuisine a un évier, le robinet 10 étant fixé sur le comptoir d'évier 2 autour de l'évier.

[0027] Dans ce mode de réalisation, le robinet 10 est un robinet rétractable à poignée unique et comprend un boîtier 11 et une tête de pulvérisation rétractable 12 destinée à être tirée vers l'extérieur par un utilisateur, une vanne de mélange 13 montée dans le boîtier 11 et un ensemble de distribution d'eau 14. L'ensemble de distribution d'eau 14 comprend un tuyau d'entrée d'eau froide 141 relié au mélangeur 13, un tuyau d'entrée d'eau chaude 142 et un tuyau de sortie de vanne 143 couplé au tuyau d'entrée d'eau chaude 142 et à la vanne de mélange 13; un tuyau souple de pulvérisation 144 monté entre la tête de pulvérisation rétractable 12 et le tuyau de sortie de valve 143; un coup de bélier 140 disposé sur le tuyau souple de pulvérisation 144; et un tuyau de sortie de mélange 145 constitué par le tuyau de sortie de vanne 143 et le tuyau souple de pulvérisation 144.

[0028] Si l'on se réfère en outre à la fig. 2, on peut voir que le boîtier 11 comprend une ouverture 111 formée sur une extrémité inférieure de celui-ci, une pluralité de renfoncements longitudinaux 112 définis autour d'une paroi périphérique interne et adjacents à l'ouverture 111, une rainure 113 entourant la paroi périphérique interne de celle-ci et communiquant avec la pluralité de renfoncements longitudinaux 112, et un élément de blocage 114 fixé dans une paroi périphérique extérieure de celle-ci, adjacent à l'extrémité inférieure du corps 11.

[0029] Comme représenté sur les Figures 3 à 6, la base 20 comprend une cloison périphérique 21, une cloison inférieure 22 reliée à la cloison périphérique 21, et une bouche 23 définie sur la cloison inférieure 22. La cloison inférieure 22 a une face de limitation 24 s'étendant vers le bas à partir de la bouche 23, et la face de limitation 24 forme une paroi continue et fermée dans une direction circonférentielle, comme illustré sur les Figures 7 et 8, la face de limitation 24 passe à travers le trou 1 du comptoir d'évier 2 et a un rebord extérieur retenu avec le trou 1, de telle sorte que la base 20 s'aligne avec le trou 1. La face de limitation 24 a également un canal 242 pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau 14 et a deux colonnettes d'arrêt 25 couplées avec celle-ci et s'étendant vers le bas hors du trou 1, une extrémité inférieure de chaque colonnette d'arrêt 25 s'étendant au-delà d'une extrémité inférieure de la face de limitation 24. La cloison inférieure 22 a au moins un orifice 221 défini sur une périphérie extérieure de la face de limitation 24 et adjacent aux deux colonnettes d'arrêt 25; la cloison inférieure 22 a également une face de butée 222 formée sur une extrémité inférieure de celle-ci et autour de la face de limitation 24 et de l'au moins un orifice 221 de façon à venir en butée contre une paroi supérieure du trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0030] La cloison périphérique 21 de la base 20 présente une pluralité de saillies de coulissement 211, de telle sorte que, lorsque l'ouverture 111 du boîtier 11 est adaptée sur la base 20, la pluralité de saillies de coulissement 211 coulissent dans la pluralité de renfoncements longitudinaux 112 et sont amenées à tourner dans la rainure 113 de façon à limiter le boîtier 11 axialement. De plus, l'une de la pluralité de saillies de coulissement 211 a une partie d'arrêt 212 destinée à venir en butée contre l'un de la pluralité de renfoncements longitudinaux 112 de façon à limiter le boîtier 11 également circonférentiellement.

[0031] Il convient de noter que l'élément de blocage 114 est un boulon à vis pour bloquer le boîtier 11 sur la base 20.

[0032] Chaque tige filetée 30 s'étend hors du trou 1 du comptoir d'évier 2, à partir du ou chacun des orifices 221 de la base 20 et est amenée à tourner au-dessus de la base 20.

[0033] Chaque bloc de serrage 40 est vissé avec chaque tige filetée 30 et est limité en rotation par chaque colonnette d'arrêt 25 lorsque chaque tige filetée 30 est amenée à tourner, puis chaque bloc de serrage 40 se déplace vers le haut pour retenir une extrémité inférieure du comptoir d'évier 2 de façon à fixer encore davantage la base 20 dans le trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0034] Chaque bloc de serrage 40 a plusieurs dents 41 destinées à s'engager avec l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2, de telle sorte que chaque bloc de serrage 40 se retient de manière serrée à l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2.

[0035] De plus, un manchon de définition 31 est vissé sur une extrémité inférieure de chaque tige filetée 30 de façon à limiter le mouvement de chaque bloc de serrage 40 vers le bas, empêchant ainsi chaque bloc de serrage 40 de se désengager de la tige filetée 30. Il convient de noter qu'avant de visser le manchon de définition 31 sur l'extrémité inférieure de chaque tige filetée 30, un agent adhésif est appliqué sur chaque tige filetée 30 et le manchon de définition 31 de façon à favoriser l'étanchéité du vissage de chaque tige filetée 30 et du manchon de définition 31.

[0036] La structure de fixation du robinet selon la présente invention comprend en outre une rondelle 50 fixée entre la face de butée 222 de la base 20 et le trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0037] Ainsi, la face de limitation 24 de la base 22 forme une paroi continue et fermée dans la direction circonférentielle de telle sorte qu'après que la base 20 est placée dans le trou 1 du comptoir d'évier 2, la base 20 s'aligne avec le trou 1 de manière précise, de telle sorte que la base 20 est fixée sur le comptoir d'évier 2 de manière aisée et précise.

[0038] Chaque colonnette d'arrêt 25 de la base 20 facilite la rotation de chaque tige filetée 30 directement au-dessus de la base 20 de façon à commander un mouvement de chaque bloc de serrage 40, de telle sorte que le bloc de serrage 40 est retenu de manière serrée sur l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2, et l'utilisateur n'a pas besoin d'actionner chaque bloc de serrage 40 ou de fixer la base 20 sous le comptoir d'évier 2, fixant ainsi la base de manière aisée et rapide.

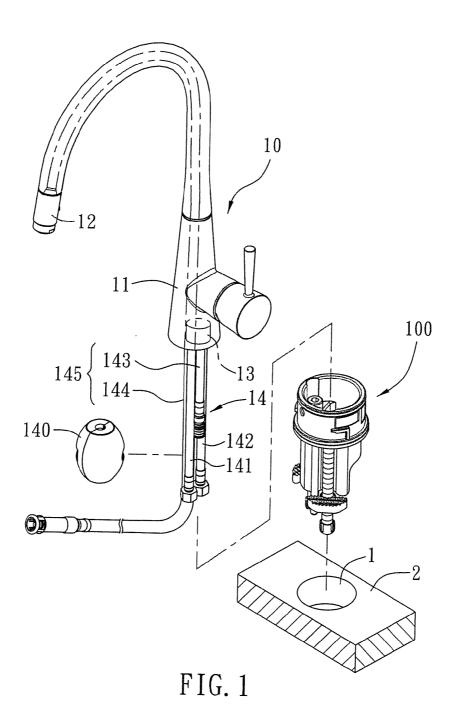
[0039] Chaque colonnette d'arrêt 25 est couplée à la face de limitation 24 de façon à augmenter son renforcement structurel même si chaque colonnette d'arrêt 25 est faite de matière plastique. Par exemple, chaque bloc de serrage 40 est limité en rotation par chaque colonnette d'arrêt 25 lorsque chaque tige filetée 30 est amenée à tourner, puis chaque bloc de serrage 40 se déplace vers le haut pour venir se retenir sur l'extrémité inférieure du comptoir d'évier 2 de façon à fixer encore davantage solidement la base 20 dans le trou 1 du comptoir d'évier 2.

[0040] Bien que l'on ait décrit le mode de réalisation préféré de la présente invention, des modifications peuvent y être apportées sans s'écarter du cadre de la présente invention.

Revendications

- 1. Structure de fixation d'un robinet (10), qui est destinée à être fixée sur un comptoir d'évier (2) présentant un trou (1), caractérisé par le fait qu'elle comprend:
 - un robinet (10) comprenant un boîtier (11), une tête de pulvérisation rétractable (12), une vanne de mélange (13) montée dans le boîtier (11) et un ensemble de distribution d'eau (14), l'ensemble de distribution d'eau (14) comprenant un tuyau d'entrée d'eau froide (141) relié à la vanne de mélange (13), un tuyau d'entrée d'eau chaude (142) et un tuyau de sortie de mélange (143), une extrémité du tuyau de sortie de mélange (143) étant reliée à la tête de pulvérisation rétractable (12);
 - un dispositif de positionnement (100) comprenant une base (20) ayant une cloison périphérique (21), une cloison inférieure (22) reliée à la cloison périphérique (21) et une bouche (23) définie sur la cloison inférieure (22), la cloison inférieure (22) ayant une face de limitation (24) s'étendant vers le bas à partir de la bouche (23), la face de limitation (24) étant une paroi continue et fermée dans une direction circonférentielle et passant à travers le trou (1) du comptoir d'évier (2) et ayant un rebord extérieur retenu sur le trou (1), de telle sorte que la base (20) s'aligne avec le trou (1), la face de limitation (24) ayant également un canal (242) pour communiquer avec l'ensemble de distribution d'eau (14) et ayant deux colonnettes d'arrêt (25) couplées avec celle-ci et s'étendant vers le bas hors du trou (1), une extrémité inférieure de chaque colonnette d'arrêt (25) s'étendant au-delà d'une extrémité inférieure de la face de limitation (24), la cloison inférieure (22) ayant au moins un orifice (221) défini sur une périphérie extérieure de la face de limitation (24) et adjacent aux deux colonnettes d'arrêt (25), la cloison inférieure (22) ayant également une face de butée (222) formée sur une extrémité inférieure de celle-ci et autour de la face de limitation (24) et de l'au moins un orifice (221) de façon à venir en butée contre une paroi supérieure du trou (1) du comptoir d'évier (2);
 - deux tiges filetées (30) s'étendant hors du trou (1) du comptoir d'évier (2), à partir de l'au moins un orifice (221) de la base (20), et étant tournées au-dessus de la base (20) ; et
 - deux blocs de serrage (40) vissés sur les deux tiges filetées (30) et limités en rotation par les deux colonnettes d'arrêt (25) lorsque les deux tiges filetées (30) sont amenées à tourner, les deux blocs de serrage (40) se déplaçant vers le haut pour se retenir sur une extrémité inférieure du comptoir d'évier (2) de façon à fixer encore davantage la base (20) dans le trou (1) du comptoir d'évier (2).
- 2. Structure de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'un manchon de définition (31) est vissé sur une extrémité inférieure de chaque tige filetée (30) de façon à limiter le déplacement de chaque bloc de serrage (40) vers le bas, empêchant ainsi chaque bloc de serrage (40) de se désengager de la tige filetée respective (30).
- 3. Structure de fixation de robinet selon la revendication 2, caractérisée par le fait qu'un agent adhésif est appliqué sur chaque tige filetée (30) et le manchon de définition respectif (31) de façon à favoriser une étanchéité du vissage de chaque tige filetée (30) et du manchon de définition respectif (31).

- 4. Structure de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la cloison périphérique (21) de la base (20) a une pluralité de saillies de coulissement (211), le boîtier (11) comprend une ouverture (111) formée sur une extrémité inférieure de celui-ci, une pluralité de renfoncements longitudinaux (112) définis autour d'une paroi périphérique interne de celui-ci et adjacents à l'ouverture (111), une rainure (113) entourant la paroi périphérique interne de celui-ci et communiquant avec la pluralité de renfoncements longitudinaux (112), de telle sorte que lorsque l'ouverture (111) du boîtier (11) est adaptée sur la base (20), la pluralité de saillies de coulissement (211) coulissent dans la pluralité de renfoncements longitudinaux (112) et sont amenées à tourner dans la rainure (113) de façon à limiter le boîtier (11) axialement, l'une de la pluralité de saillies de coulissement (211) ayant une partie d'arrêt (212) destinée à venir en butée contre l'un de la pluralité de renfoncements longitudinaux (112) de façon à limiter le boîtier (11) également circonférentiellement.
- 5. Structure de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le boîtier (11) comprend également un élément de blocage (114) fixé dans une paroi périphérique extérieure de celui-ci, adjacent à l'extrémité inférieure du boîtier (11), de façon à bloquer le boîtier (11) sur la base (20).
- 6. Structure de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle comprend en outre une rondelle (50) fixée entre la face de butée (222) de la base (20) et le trou (1) du comptoir d'évier (2).
- 7. Structure de fixation de robinet selon la revendication 1, caractérisée par le fait que chaque bloc de serrage (40) a plusieurs dents (41) destinées à s'engager avec l'extrémité inférieure du comptoir d'évier (2).



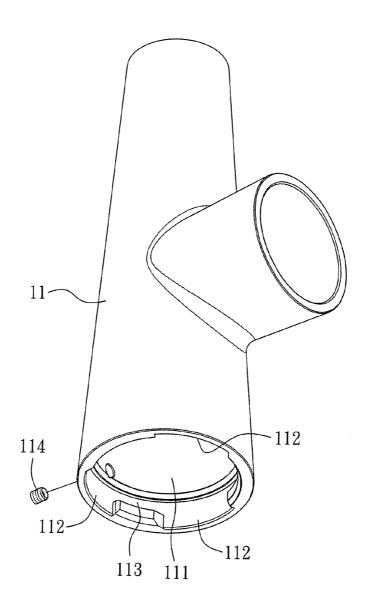


FIG. 2

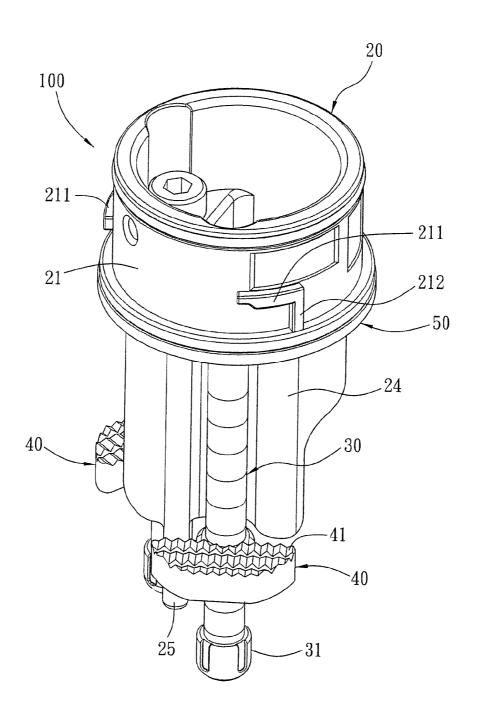


FIG. 3

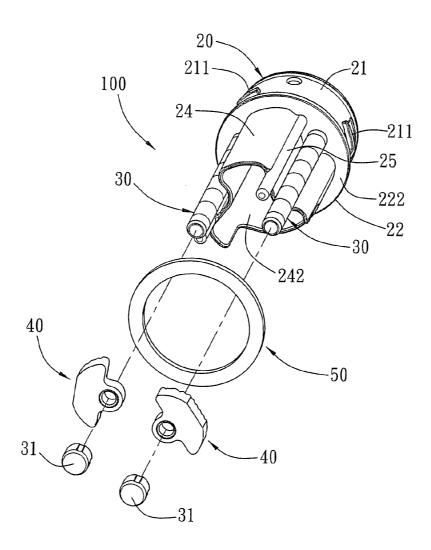


FIG. 4

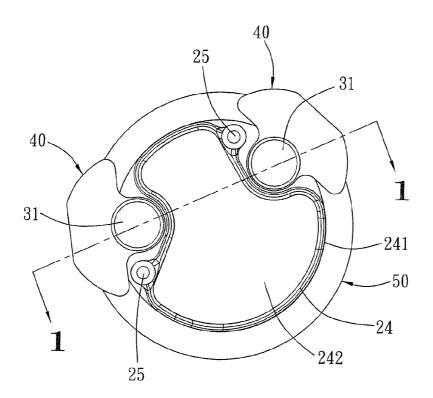


FIG. 5

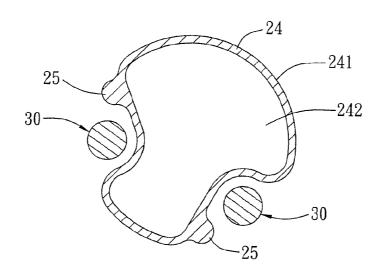


FIG. 8

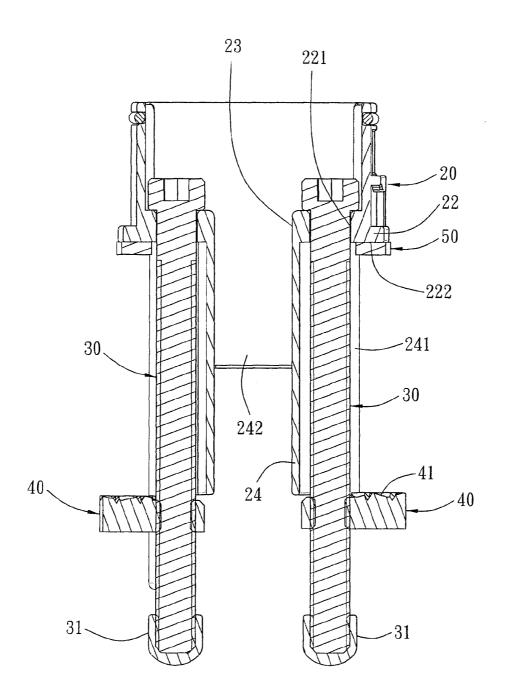


FIG. 6

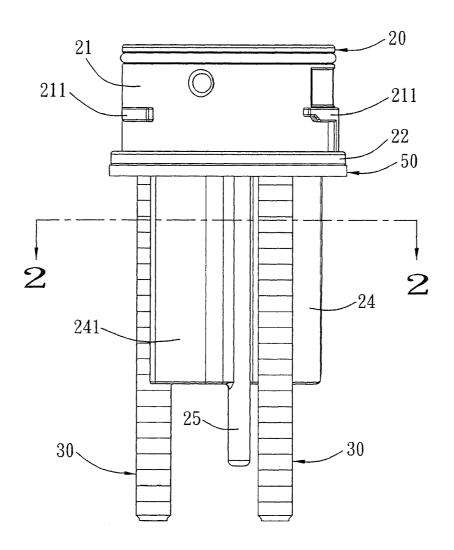


FIG. 7